



**VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR L'ACHAT, LA DISTRIBUTION, LE CONSEIL ET L'UTILISATION À TITRE PROFESSIONNEL DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Certificat obligatoire depuis le 1er octobre 2014  
Formation de renouvellement tous les 5 ans**

5 types de certificats individuels	Publics concernés
<p><b>Utilisation PP décideur</b> Entreprise non soumise à agrément</p>	<p><b>Acheteurs et utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques</b> Vous achetez les produits et les utilisez. Vous organisez leur utilisation, ceci pour le compte d'une collectivité territoriale, pour votre compte, ou dans le cadre de l'entraide agricole.</p>
<p><b>Utilisation PP décideur</b> Entreprise soumise à agrément</p>	<p>Vous achetez les produits et intervenez chez des tiers (entrepreneurs salariés d'entreprises de travaux agricoles ou du paysage). Vous organisez leur utilisation.</p>
<p><b>Utilisation PP opérateur</b></p>	<p><b>utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques</b> Vous utilisez des produits phytopharmaceutiques selon les consignes données dans une entreprise du secteur privé ou dans une collectivité territoriale.</p>
<p><b>Mise en vente, vente</b> <b>Produits grand-public</b></p>	<p><b>Vendeur à usage grand public</b> Vous vendez et informez sur les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.</p>
	<p><b>Vendeurs produits professionnels</b> Vous vendez au titulaire d'un certificat individuel (acheteurs professionnels) et vous organisez la délivrance des produits.</p>
<p><b>Conseil</b></p>	<p><b>Conseillers</b> Conseiller et prescrire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.</p>

**Formations adaptées aux secteurs d'activités et aux fonctions exercées par les professionnels.**

## 3 voies d'accès

**Formation et test**

**Test seul/ QCM**

**Sur titre ou  
diplôme de moins  
de 5 ans**

Durée de validité du  
certificat : 5 ans ▶

## Dispositifs de formation

### PRIMO-CERTIFICAT

selon le certificat:

▶ formation 1 à 4 jours avec tests formatifs et test final certificatif.

NB: en cas d'échec au test, le candidat est invité à suivre une journée complémentaire de formation.

▶ Test seul/ QCM

NB: en cas d'échec, le candidat est invité à suivre la formation + le test.

### RENOUVELLEMENT

selon le certificat:

formation de 1 à 2 jours

Test seul/QCM

### ATTENTION!

Renouvellement à demander au plus tard 3 mois avant la fin de validité du premier certificat, auprès d'un organisme de formation habilité par la DRAAF (CFPPA-UFA du Nord)

Délais d'accès à dates  
fixes sous réserve d'un  
nombre suffisant d'inscrits  
(consulter le CFPPA)

## FINANCEMENT DES DISPOSITIFS

Le coût des formations peut-être pris en charge par les opérateurs de compétences (OCAPIAT, autres opco...) et VIVEA (Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant).

La voie d'accès par le test seul est à la charge du candidat.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours au CFPPA situé dans le lycée Douai-Biotech à Douai.
  - Accès en bus : au départ du centre ville (4 km de la gare) : navette Evéole au départ du centre ville (place Carnot/ proche gare de Douai) le matin et retour le soir.
  - Possibilité de restauration sur place :
- tarifs 2021 : demandeurs d'emploi : 4,40 € le déjeuner, autres statuts : 7,80 €.
- Possibilité d'hébergement sur place en chambre individuelle (Nous consulter pour les tarifs).
  - Places de parking devant l'établissement.

Site de formation accessible aux personnes en situation de handicap

## CFPPA-UFA du Nord

458, rue de La Motte Julien  
BP 90730 59507 Douai cedex  
Référente : Sophie Dohein



03 27 99 75 54



sophie.dohein@educagri.fr



[www.wagnonville.fr](http://www.wagnonville.fr)

Pour toute information  
rendez-vous sur:

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/certiphyto>